



# CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

## AVIS D'EXAMEN – 2018 FILIERE SECURITE – CATEGORIE A

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE  
(CIG GC - centre organisateur)

ET L'ENSEMBLE DES CENTRES DE GESTION  
COORDONNATEURS

Co-organisent

EXAMEN PROFESSIONNEL	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION (1)
<b>DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE (Promotion interne)</b>	Ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs (2) accomplis dans un cadre d'emplois de police municipale, dont cinq années au moins en qualité de chef de service de police municipale et qui sont en activité à la date de clôture des inscriptions (3).	<b><u>Epreuves écrites :</u></b>  Jeudi 6 décembre 2018  <b><u>Epreuve orale obligatoire à partir du:</u></b>  Lundi 18 février 2019	<b><u>Retrait des dossiers d'inscription :</u></b>  du mardi 15 mai 2018 au mercredi 20 juin 2018 inclus  <b><u>Date limite de dépôt des dossiers d'inscription complets :</u></b>  <b>Jeudi 28 juin 2018</b>

(1) Le dépôt des dossiers doit être effectué au plus tard 8 jours après la date limite de demandes d'inscription (le cachet de la poste faisant foi).

(2) Les services effectifs excluent les périodes accomplies en qualité de non titulaire.

(3) A noter : en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, les candidats peuvent subir un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire.

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).

Le Président,  
Jean-François Peumery  
Maire de Rocquencourt  
1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté  
d'agglomération de Versailles Grand Parc

**Les demandes d'inscription sont à effectuer par Internet :**

à l'adresse suivante : [www.cigversailles.fr](http://www.cigversailles.fr) rubrique concours / inscriptions et résultats ou  
au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau  
78000 VERSAILLES  
aux horaires suivants : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h du lundi au vendredi.